

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

## Extrait des délibérations

RAPPORT N° 21

**Président** : Monsieur David HABIB

**Rapporteur** : Monsieur François HÉRAUD

**OBJET : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À L'UIOM : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC LE GROUPEMENT HIOLLE INDUSTRIE / SERVITHEM**

« La communauté de communes de Lacq a confié au groupement Hiolle / Servithem les travaux de mise aux normes des installations de traitement de fumées de son UIOM implantée à MOURENX, pour un montant de 890 000 € HT.

Lors de l'avancée du chantier, des travaux complémentaires sont apparus nécessaires pour améliorer l'exploitation ultérieure, pour compléter les réponses aux exigences réglementaires, pour réaliser des travaux nécessaires mais non identifiés au départ.

Le projet d'avenant au marché détaille les travaux en plus value et en moins value, pour un montant total de 30 943 € HT. Les travaux sont ci-après énumérés :

Automatisation des portes d'accès à la fosse	+ 13 660 € HT
Protection du bâtiment charbon et Refiom par des volets roulants	+ 14 190 € HT
Déplacement de l'ensemble compresseur d'air	+ 2 600 € HT
Réalisation d'un chevêtre au niveau du bardage bâtiment Refiom	+ 1 070 € HT
Remplacement d'un tuyau entre le réchauffeur d'air et la vanne d'isolement	+ 740 € HT
Remplacement d'une partie de tôlerie dans le filtre à manches	+ 1 350 € HT
Modification d'une passerelle au niveau de l'ancien by-pass	+ 640 € HT
Complément de fermeture de l'appentis broyeur	+ 970 € HT
Installation d'un doubleur de signal numérique pour la mesure T2S	+ 2 055 € HT
Modification et renforcement du système de décolmatage du filtre à manches	+ 34 857 € HT
Fourniture d'une console pour gestion des automates	+ 3 075 € HT
Moins value pour suppression des travaux sur trémies filtre à manches	- 44 264 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>+ 30 943 € HT</b>

Votre commission « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'approuver** la réalisation des travaux complémentaires,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires dans la décision modificative n° 1,
- **d'autoriser** la Personne Responsable du Marché à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le groupement Hiolle Industrie/Servithem. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la communauté de communes,

**David HABIB**